

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et d'indiquer, sans restitution d'aucun payement, et au droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 20 MARS

A LA CHAMBRE

Judi soir, 19 mars.

Il se peut que le Tonkin soit pour la France une colonie d'avenir, mais ce qui est certain, c'est que, pour le moment, l'anarchie la plus complète y règne.

Après avoir suivi dans la conquête une politique détestable qui a englouti plus de cinq cents millions, qui a entraîné la mort de plus de trente mille soldats et qui a amené la destruction de nos meilleurs vaisseaux, le gouvernement républicain a pris de telles mesures pour la pacification, les ordres donnés ont été si incohérents que, maintenant, les bandes de pirates parcourent librement le pays et viennent jusque sous les canons d'Hanoi piller et brûler les villages.

La situation est des plus critiques; chaque jour les dépêches les plus lamentables arrivent au sous-secrétariat des colonies et au ministère de la marine et le gouvernement garde le silence, dissimulant avec soin la vérité.

S'inquiétant avec raison de la gravité des derniers événements, l'honorable comte de Montfort a posé à M. Etienne une question sur les mesures qu'il compte prendre pour rétablir l'ordre dans le Tonkin.

Depuis plus d'un an, au centre même de la colonie, plus de cent villages ont été brûlés, et l'orateur a mis au défi le gouvernement de nier que chaque soir, aux environs même d'Hanoi, des incendies sont allumés par les pirates et que des meurtres sont commis.

D'extraits de lettres reçues dernièrement par M. de Montfort et cités par lui à la tribune, il ressort clairement que nous sommes peut-être à la veille d'une révolte générale.

La garde civile est impuissante à réprimer le désordre: il faudrait une organisation militaire mixte sérieuse.

Tout est livré à l'abandon et à l'incurie.

Avec audace, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a nié les faits; il a prétendu qu'ils se réduisaient à quelques méfaits commis par les pirates, mais que le Tonkin avait repris son aspect normal; il eut pu ajouter que cet aspect est lamentable, mais il ne l'a pas fait: il s'est contenté d'affirmer que les renseignements fournis par le gouverneur général sont consolants.

Au milieu des murmures et de l'indignation de toute l'opposition et du silence de ses amis, il déclare sans sourciller que pour soumettre les pirates il va traiter à l'amiable avec eux et il se plaint de n'avoir pas d'argent.

Quelles étranges déclarations!

Le Tonkin est pacifié, et cependant il a des pirates à soumettre.

Bien pis, M. Etienne dit qu'il va entrer en pourparlers avec eux. Depuis quand un gouvernement traite-t-il avec quelques escouades de pirates?

Au début de la séance, la Chambre avait adopté un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 600,000 francs destiné à combattre l'invasion des sauterelles dans le Sud-Oranais.

Les explications de M. Etienne ont produit sur la Chambre une pénible impression. M. de Montfort a répliqué en constatant que le gouvernement ne prenait aucune mesure pour parer aux dangers; qu'il portait d'un cœur léger la responsabilité d'une situation créée par sa politique coloniale. Il eût fallu désarmer la garde civique transformée en foyer de rébellions incessantes et rendre au commandement militaire sa suprématie et sa liberté d'action.

M. de Montfort a déclaré repousser, en son nom et en celui de ses amis, la responsabilité d'une politique qui du jour au lendemain pourrait être désastreuse.

L'incident est clos.

LE PRINCE NAPOLÉON

Rome, 19 mars, 9 h. 19 matin.

Le conseil communal a tenu séance hier soir. Le maire a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que le prince Napoléon avait droit à la reconnaissance la plus grande de l'Italie pour avoir contribué à resserrer les liens d'amitié des deux pays et avoir soutenu ouvertement la cause de l'unité italienne à la même époque où il était question de créer un royaume d'Etrurie.

Le maire, en terminant, a dit que le prince avait été le Français le plus ami de l'Italie.

Rome, 19 mars, 10 h. 5 matin.

A neuf heures, un imposant cortège s'est mis en marche dans l'ordre indiqué.

Arrivé sur la place du Peuple, le cercueil a été transporté à l'église paroissiale, où l'absoute a été donnée en présence des hauts dignitaires de la cour et de l'Etat.

Le cortège vient de se remettre en marche pour se rendre à la gare, en suivant le Corso et la rue Nationale.

Rome, 19 mars.

Le Roi a accompagné le corps, tête nue, jusqu'à la porte de l'hôtel de Russie. Toutes les députations ont défilé devant lui.

Après quoi, la famille royale est rentrée au Quirinal à 10 heures 3/4 avec la princesse Clotilde.

Le cortège vient de traverser le Corso, qui était bondé de spectateurs.

Le corps diplomatique, les ministres et toutes les autorités civiles sont en bourgeois; mais il y a également un grand nombre d'officiers en uniforme.

Le char funèbre est de première classe, sans ornements spéciaux, sans aigles et sans draperies aux couleurs françaises.

Il est orné de huit couronnes, dont deux grandes en violettes. Derrière viennent deux chars drapés de noir, sur lesquels on remarque quatorze couronnes.

Immédiatement après, marche le prince Victor, en redingote, ayant à sa droite le duc des Abruzzes, représentant le Roi, en uniforme d'officier de marine, et venant après les autres membres de la famille Bonaparte.

Les troupes de la garnison ouvrent et ferment le cortège; puis suivent de très nombreuses voitures.

A dix heures, une pluie intermittente commença à tomber.

Le Corso et la rue Nationale sont pavoisés de drapeaux en berne.

Les magasins sont fermés, non pas à cause des funérailles, mais parce que c'est aujourd'hui la fête de saint Joseph, qui est obligatoire à Rome.

Le cortège se dirige vers la gare.

Rome, 19 mars.

Aucun membre de l'ambassade de France auprès du Quirinal n'assistait aux obsèques du prince Napoléon.

Le Temps publie la dépêche suivante :

Rome, 19 mars.

Le conseil de famille a dû surseoir à l'ouverture du testament, car une annotation sur l'enveloppe indique qu'il ne doit être ouvert qu'en présence du prince Louis. Un codicille non adjoit au testament pouvait être ouvert tout de suite, mais des raisons d'Etat ont également décidé la famille à retarder l'ouverture jusqu'après les funérailles.

Le prince Victor a été reconnu comme chef de la famille Bonaparte dans le conseil tenu hier au Quirinal.

LE PARTI IMPÉRIALISTE

On lit dans l'Autorité, sous la signature de M. Paul de Cassagnac :

« On nous demande, de différentes parts, quelle influence pourrait bien avoir la mort du prince Napoléon sur les destinées du parti impérialiste.

« Nous répondons tout de suite et sans hésiter : « Aucune ! »

« Ces amis garderont son culte, comme les prêtres d'une religion disparue.

« Mais tout le parti impérialiste demeurera groupé autour du prince Victor. Et j'entends par le parti impérialiste les gens qui ne voient et ne veulent voir que cette solution : l'Empire, l'Empire quand même, l'Empire à tout prix.

« Sont-ils nombreux ?

« Je ne le crois pas.

« Car la plupart de ceux qui considèrent le régime impérial comme le mieux approprié aux besoins de notre époque, sont loin de repousser une autre solution qui pourrait nous sauver de l'épouvantable République, par laquelle la France se ruine, s'abaisse et se meurt. »

CALMONS-NOUS !

La sympathie pour la Russie et pour les officiers russes en particulier est un excellent sentiment; mais il ne faudrait pas qu'on en fit l'application à tort et à travers. L'empressément de notre corps d'officiers auprès des Russes qui viennent nous visiter par suite d'un pari a été explicable une première fois. On peut dire que cela tourne à la schie. Nous nous associons donc volontiers aux réflexions suivantes du Siècle :

« Encore un officier russe qui nous apporte l'alliance à ses semelles. Il vient à pied de bas. Il l'avait parié. Qu'il gagne ou perde son pari, c'est son affaire, mais de grâce, qu'on le laisse reposer, cet excellent marcheur, et repartir à pied, à cheval, en voiture, en véloci-

pède ou même en chemin de fer, sans des manifestations qui nous rendent absolument ridicules. Ne voilà-t-il pas une chose extraordinaire, l'arrivée d'un Russe! Mais il y en a quelques-uns au monde, et nombre d'entre eux viennent à Paris pour des motifs peut-être plus intelligents. Nos amis, en Russie, devraient prendre garde, puisqu'ils nous connaissent si bien. Le Russe n'a rien à gagner à devenir à la mode en France. La mode est changeante et nous voudrions garder le Russe. Qu'on ne fatigue donc pas l'opinion raisonnable — celle qui finit toujours par prévaloir — par des manifestations sans but et, on peut le dire, à propos de bottes. »

Que tous les officiers méditent ces judicieuses observations. Les rapports entre la France et la Russie ne pourront qu'y gagner.

NOUVELLES MILITAIRES

UNE ALERTE A RENNES

Une alerte a eu lieu mercredi pour la garnison de Rennes. L'ordre a été communiqué à onze heures, et à midi vingt minutes toutes les troupes en tenue de campagne se trouvaient réunies sur le champ de manœuvres où elles ont été passées en revue par le général Cailliot, commandant le 40^e corps d'armée.

La ville a été ensuite occupé militairement, comme en cas de guerre. Des sentinelles ont été placées à tous les ponts et tous les monuments publics ont été gardés par les troupes. Le général Cailliot a passé lui-même la revue de tous les postes.

L'expérience a parfaitement réussi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mars 1891.

Les mauvaises nouvelles du Chili et la faiblesse de Londres suffisent à produire une légère réaction. Le 3 0/0 est ramené à 94.87; le 4 1/2 0/0 fait 105.35.

Le rapport de la Commission parlementaire de la Banque de France sera déposé immédiatement après les vacances de Pâques. Ce rapport constate que la consultation des Chambres de commerce appelées à donner leur avis sur le renouvellement du privilège a pris le caractère d'une imposante manifestation en l'honneur de notre grand établissement national. La Chambre ne peut donc que donner satisfaction à l'opinion publique en bâtant la solution d'une question sur laquelle l'accord est heureusement fait entre tous les intéressés.

La Banque de Paris conserve un bon courant de demandes à 825. La Société Générale maintient son avance à 490.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 792. Les actionnaires sont convoqués pour le 11 avril: le dividende de l'exercice est fixé à 30 fr.

La Banque d'Escompte se négocie en bonnes tendances à 525. De concert avec la Société Générale et le Crédit Lyonnais, cet établissement procédera le 25 courant à la conversion des obligations 5 0/0 du Crédit Foncier Egyptien en nouvelles obligations 4 0/0. Le titre nouveau, remboursable à 505, est émis à 465 et rapporte 19 fr. 10; quant à ses garanties elles sont de premier ordre. Le Crédit Foncier Egyptien dont les opérations ont subi un développement constant a retiré de ses prêts hypothécaires un intérêt de 4,230,000 fr. alors que les charges de ses emprunts n'atteignent pas 4 millions.

On cote le Crédit Foncier 4,272.

Le Crédit Mobilier s'échange à 423, toujours recherché par le comptant.
L'action des Chemins Portugais est en reprise à 500. La progression continue des recettes ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur les cours.
Les Chemins Economiques sont à 427.50.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Délégués sénatoriaux

Les conseils municipaux du département de Maine-et-Loire se sont réunis dimanche, 15 mars, pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux.

Voici les résultats de l'élection dans les communes de l'arrondissement de Saumur :

CANTON DE DOUÉ

Brigné. — Jeaudouin, maire.
Concourson. — Coquin, maire; Guyon, adjoint.
Denezé. — Métivier, maire; Bionneau, conseiller.
Douces. — Leoty, maire; Marquet-Delogeau, adjoint.
Doué. — René Guilton, Gustave Grimault, Pierre Abraham, Dima-Fischer, Auguste Turpault, Adolphe Nicolas, conseillers.
Forges. — Péan, maire.
Saint-Georges-Châtelais. — De Monti, maire; Boivin, adjoint.
Louresse. — De Contades, maire; Morand, adjoint.
Martigné-Briand. — De Romans, maire; Merlet, Taugourdeau, conseillers. Suppléant, Damy, adjoint.
Meigné. — Saillant, maire. Suppléant, Roux, conseiller.
Montfort. — Robin-Bontemps, maire. Suppléant, François Chevallier.
Soulanger. — Gigot, maire; Jonet, adjoint.
Les Ulmes. — Bontemps-Coupas, adjoint; Renard-Cordier, conseiller.
Les Verchers. — Cesbron, maire; Rullin, conseiller.
CANTON DE GENNES
Ambillou. — Goizet, maire; Siret, adjoint.
Chemellier. — Baudin, maire; Ciret, adjoint.
Chenehutte-les-Tuffeaux. — Louis Girard, maire; Thuau, adjoint. Suppléant, Rétailléau, conseiller.
Coutures. — Pelé, maire; Gouzé, adjoint.
Gennes. — Bourdais, conseiller; Galbrun, maire; Lallemand-Lebled, conseiller. Suppléant, Charrier, adjoint.
Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Martin, maire; Richomme, adjoint.
Grezillé. — Mathurin Renou, adjoint; Pierre Boisseau, conseiller.
Louerre. — Gautreau, maire; Geneveise, adjoint.

Noyant-la-Plaine. — Leroux, maire.
Le Thouril. — Guionis, maire; François Tessier, adjoint.
Trèves-Cunault. — François Leroy, conseiller; Raimbault, conseiller. Suppléant, Moron, conseiller.

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY

Antoigné. — Chevalier, maire; Pierre Derouineau, adjoint.
Brézé. — Achille Volland, conseiller; Epoudry, adjoint.
Brossay. — Pierre Falloux, maire. Suppléant, Gabriel Bazille, conseiller.
Cizay-la-Badeleine. — Ballu, maire; Chauvigné, adjoint.
Le Coudray-Macouard. — Ducamp, maire; Foucher, conseiller.
Courchamps. — Jamin, maire.
Saint-Cyr-en-Bourg. — Pasquier-Cormier, Bougoin, Foue, conseillers. Suppléant, Duveau-Epoudry, conseiller.
Epiéds. — Pommerau, maire; Biaille, conseiller.
Saint-Just-sur-Dive. — Dubois, maire.
Saint-Macaire-du-Bois. — Charles Gourin, maire; Auguste Boret, adjoint.
Méron. — Martineau, maire; Coudray, conseiller. Suppléant, Benoist, conseiller.
Montreuil-Bellay. — Aubelle, maire; docteur Guillot, conseiller; Hacault, adjoint.
Le Puy-Notre-Dame. — Guyard, maire; Carré, adjoint; Pasquier, conseiller.
Le Vaudelnay. — Delaleu, maire; Armand Goupil, conseiller. Suppléant, Louis Marcheteau.

CANTON DE SAUMUR (NORD-EST)

Allonnes. — Pottier, conseiller; Denieau, maire; Chapin, conseiller.
Brain-sur-Allonnes. — Guéret, maire; Dumény, conseiller.
La Breille. — Sève, maire; Girard, adjoint.
Neuillé. — Le Pelletier, maire; Ledroit, adjoint.
Varennes-sous-Montsoreau. — Gauchais, maire; Pavillon, adjoint; docteur Coutois.
Villebernier. — Cailleau, maire; Tiffoine, conseiller.
Vivy. — Du Puy, maire; Néron, conseiller.

CANTON DE SAUMUR (NORD-OUEST)

Saint-Clément-des-Levés. — Blanche, conseiller; Breton, adjoint.
Saint-Lambert-des-Levés. — Legeard, conseiller; Robineau, adjoint; Langlois, conseiller. Suppléant, Jules Ragain.
Saint-Martin-de-la-Place. — Soyé, maire; Louis Heslon, conseiller.
Les Rosiers. — Boutin-Desvignes, maire; Menou, adjoint; Benoist Cailleau, conseiller.

CANTON DE SAUMUR (SUD)

Artannes. — Boutin, maire. Suppléant, Talvard, adjoint.

Bagneux. — Delandes, conseiller; Chumeau, maire. Suppléant, Paul Taveau, conseiller.
Chacé. — Duveau-Chasle, conseiller; Adrien Milon. Suppléant, Benjamin Sanzay, conseiller.

Dampierre. — Patural, maire.
Distré. — Gagneux, maire; Perreau, conseiller. Suppléant, Favreau, conseiller.
Fontevrault. — Trudeau, Bruneau, conseillers; Péramy, maire. Suppléant, Roulleau, conseiller.
Montsoreau. — Moussard, adjoint; Rousse, conseiller.
Parnay. — Hardré, maire.
Rou-Marson. — Auger, maire.
Saint-Hilaire-Saint-Florent. — De Lavallette, maire; Bouvet-Ladubay, Marcel Poitou, conseillers.

Saumur. — Combier, maire; Poitevin et Liénard, adjoints; docteur Peton, Boisson, Doussain, Piéron, Coutard, Milon, Galbrun, Lamy, Viasonneau, conseillers. Suppléants: Goulard, Bourguignon, Rivain.
Souzay. — Richomme, maire; Auguste Sanzay, conseiller.
Turquant. — Mau, maire; Auger-Bruneau, adjoint.
Varrains. — Denis Mollay, maire; Touché, adjoint.
Verrie. — Louis Ollivier, maire.

CANTON DE VIHERS

Aubigné. — Leroy, maire; Leblanc, conseiller.
Cernusson. — Jean Simon, maire.
Les Cerqueux. — François Pineaux, maire; Louis Hervé, adjoint.
Cléré. — De Beurepaire, conseiller; Humeau, maire.
Coron. — Mabile, maire; Brossier, Adolphe Lallemand, conseillers.
La Fosse-de-Tigné. — Etienne Devy, adjoint.
Saint-Hilaire-du-Bois. — Louis Renou, maire; Louis Buffard, adjoint.
Montilliers. — Jacques Baranger, maire; Augustin Gélineau, adjoint.
Nueil-sous-Passavant. — Lemoine, maire; Gauthier, adjoint; Taugourdeau, conseiller.
Passavant. — Gaudicheau, maire.
Saint-Paul-du-Bois. — Jahan, maire; Victor Turpault, adjoint.
La Plaine. — Poirier, Jean Mérand, conseillers.
La Salle-de-Vihiers. — Joseph Réveillères, Pierre Rouet, conseillers.
Somloire. — Rily, adjoint; François Haye, conseiller. Suppléant, Louis Gourrichon, conseiller.
Tancoigné. — Chevrier, maire.
Tigné. — Henri Courant, conseiller; Boisnard, adjoint.
Tremont. — Renou, maire; Brouard, adjoint.

Vihiers. — Piau, maire; Robert, adjoint; Guérin, conseiller.
Le Voide. — Barbault, maire; Turpault, conseiller.

La presque totalité des délégués choisis dans l'arrondissement de Cholet sont des conservateurs, disons plutôt des catholiques.

A Cholet, les 12 délégués appartiennent tous à la fraction opportuniste-radical. Ils ont été élus par 13 voix sur 25 membres présents. La liste des délégués conservateurs a recueilli 6 voix. Les 6 conseillers présents, sur 7 appartenant au parti socialiste ouvrier, ont déclaré ne pas prendre part au vote, parce que leur parti est opposé à l'institution du Sénat.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

PROCÈS EN DIFFAMATION

Hier, jeudi, est venu devant la Cour d'appel d'Angers le procès en diffamation intenté par M. l'abbé Vigneron, curé de Saint-Lambert-des-Levés, à la Dépêche, de Tours, au Courrier de Saumur, et au Ralliement, d'Angers.

Le Tribunal correctionnel de Saumur, qui avait été saisi de l'affaire, s'était, après les plaidoiries de M^{es} Oudin et Léon Renault, déclaré incompétent.

M. l'abbé Vigneron s'était pourvu en appel. Les trois journaux étaient représentés par M^{es} Oudin, de Tours, et Desètres, d'Angers. M. de la Vèze, du barreau de Saumur, plaideait pour M. le curé de Saint-Lambert.

La Cour était présidée par M. Chudeau. M. Le Poitevin occupait le siège du ministère public.

La Cour a infirmé le jugement du Tribunal de Saumur.

L'affaire reviendra devant la Cour, pour être plaidée au fond, à l'audience du 30 avril.

Nous publierons, dès que nous en aurons le texte, cet arrêt qui intéresse autant la presse que les membres du clergé.

LE PRINTEMPS

C'est ce matin, 20 mars, à 4 heures 3 minutes, que l'hiver a officiellement cédé la place au printemps. Puisse-t-il nous bientôt le posséder... réellement.

LES NIHILISTES A ANGERS

Contrairement aux allégations d'un journal de Paris, tous les nihilistes russes condamnés l'année dernière, sauf Lavrennids, qui, gravement malade, a été gracié et se trouve en Angleterre, subissent actuellement à Angers l'emprisonnement cellulaire.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

IX

LE DUEL JUDICIAIRE

En voyant entrer les trois hommes qu'il attendait, Queyrat s'arrêta dans sa promenade. Il regarda le romancier et dit d'un ton dubitatif :

— Monsieur Marchand, sans doute ?

— En effet, répondit Gustave ; c'est moi !

— Asseyez-vous et veuillez attendre quelques minutes, reprit le juge d'instruction d'une voix très polie. Je suis à vous dans l'instant.

— Je suis à vos ordres ! répondit Marchand.

Le magistrat emmena Légouillon devant la fenêtre et lui demanda à voix basse :

— Comment les choses se sont-elles passées ?

— De la façon la plus simple. Je suis arrivé au numéro 44, rue Fondary. Je sonnai au troisième étage : une domestique m'ouvrit la porte. Je demandai M. Marchand. On m'intro-

duisit dans son cabinet de travail, où, quelques minutes après, il vint me rejoindre. Je lui dis que vous désiriez lui parler, je lui remis le mandat d'amener. Il alla prévenir sa femme qu'il sortait pour affaires ; nous partîmes, et nous voici.

— Il n'a manifesté aucune émotion ?

— Il a dit qu'il s'attendait à ma visite.

— Il n'a pas fait d'autre réflexion ?

— Non ! il m'a seulement demandé si je connaissais quelque nouveau détail touchant la mort de M. René Bernard.

— Qu'avez-vous répondu ?

— Qu'aucun incident ne s'était produit depuis hier.

— Vous n'avez pas parlé de la dénonciation de M. Wegrow ?

— Assurément, non !

— Bien ! Monsieur le commissaire, je n'ai plus besoin de vous pour le moment, vous pouvez vous retirer. Faites sortir avec vous M. Renard, et dites-lui de se tenir dans le couloir, près de ma porte, à ma disposition.

Légouillon et le policier sortirent, et le romancier resta seul avec le juge d'instruction et son greffier.

— Vous devinez, dit Queyrat à Marchand,

pourquoi je vous ai prié de passer dans mon cabinet ?

— Je pense que c'est afin de me demander des renseignements sur M. René Bernard.

— Vous ne vous trompez pas. Apprenez-moi donc tout ce que vous savez sur cet homme.

— Ce que je sais est fort peu de chose, et je ne pourrai, sans doute, vous instruire que de détails que vous connaissez déjà. Je préfère que vous m'interrogiez ; nous gagnerons ainsi du temps.

Le juge d'instruction tapota plusieurs fois la table de son bureau avec le crayon qu'il tenait à la main. Il pensait :

— Eh ! Eh ! Voilà un gaillard dont les paroles sont prudentes. Je ne sais s'il est coupable ou non, mais ce qui est certain, c'est qu'il veut me voir venir avec mes questions, et qu'il ne se risque pas à parler le premier.

Tout en réfléchissant, il examinait attentivement le romancier. Celui-ci, malgré le ton posé de sa voix, faisait sonner les r, détachait les mots, et les prononçait d'un accent net qui dénotait de la décision. Son regard était doux et brillant, mais il semblait difficile de deviner la pensée cachée derrière. Une ligne noire, réu-

nissant les sourcils, indiquait une propension native à la jalousie. Le menton était énergique. Les épaules carrées, la poitrine large et bombée révélèrent de la vigueur et de la souplesse. Marchand possédait la force nécessaire pour tuer un homme d'un coup, comme avait été tué Bernard. La façon décidée dont il était entré dans le cabinet du juge d'instruction, sa démarche alerte, ses mouvements aisés faisaient penser à Queyrat que, s'il avait voulu assassiner son voisin, il avait pu accomplir son dessein sans difficulté. Non seulement Marchand apparaissait comme un homme solidement charpenté, mais aussi comme possédant une intelligence supérieure et un esprit exercé par l'habitude d'écrire. Aussi Queyrat se dit-il :

— Je vais déployer toutes mes ruses. Normand, Normand et demi !

Le magistrat imprima à son visage son air le plus ouvert, prit le ton le plus aimable pour répondre :

— Il sera fait comme vous le désirez ; vous interrogerai. Tout ce qui m'est nécessaire, c'est d'obtenir les renseignements dont j'ai besoin pour mon instruction, afin d'arriver à éclaircir cette affaire mystérieuse. Veuillez me répondre avec la plus grande précision. Vous

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS
Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 22 mars 1891, à 1 heure 1/2
Grand CONCERT extraordinaire

AVEC LE CONCOURS DE
M^{lle} ALICE BOUCART, cantatrice du Grand-Théâtre. — Chœurs d'Amateurs. — La Société Sainte-Cécile. — Les Enfants de l'Ecole Chevrollier.

PROGRAMME

1. Ouverture de *Coriolan* (Beethoven).
 2. Air de *Marie-Madeleine* (Massenet). — Chanté par M^{lle} Boucart.
 3. PARSIFAL (R. Wagner). — Final du premier acte par l'orchestre et les chœurs.
 4. Marche funèbre de *Siegfried* (R. Wagner).
 5. *Ave Maria* sur le prélude de J.-S. Bach (Gounod). — Chanté par M^{lle} Boucart.
 6. *Marche héroïque* à la mémoire de H. Regnault (Saint-Saëns).
- L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Assassinat de M^{me} d'Audeville

Nous avons raconté dans tous ses détails l'horrible crime commis à Nantes, le 4 décembre dernier, rue Bonne-Louise.

Un jeune homme de bonne famille, René d'Audeville, entra précipitamment au domicile de ses beaux-parents, M. et M^{me} Heurteaux, pénétra dans la salle à manger où la famille était réunie; tenant son fusil d'une seule main, il tira sur sa jeune femme qui se trouvait en face de la porte, puis il dirigea son arme vers sa belle-mère, M^{me} Heurteaux, et tira de nouveau.

A ce moment, M. Heurteaux donna un coup de main sur le canon de l'arme et le coup de feu alla broyer le pied de la chaise de M^{me} Heurteaux.

Toute cette scène n'avait duré que quelques secondes, et d'Audeville n'avait pas prononcé une parole.

Immédiatement l'accusé prit la fuite, laissant son arme aux mains de son beau-père, qui se mit à sa poursuite et qui, se voyant dans l'impossibilité de l'atteindre, jeta dans sa direction le fusil qu'il avait saisi. Un peu plus loin, d'Audeville fut arrêté et conduit au Parquet.

Au premier coup de feu, M^{me} d'Audeville était tombée foudroyée, frappée en pleine figure. Renversée à terre, auprès de la cheminée, la tête au milieu d'une mare de sang, elle ne survécut que quelques minutes. Un médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater les dernières pulsations du cœur.

L'assassin était violent, brutal, adonné aux boissons alcooliques. Il avait fait un mariage d'argent pour satisfaire ses désirs de luxe et se créer une vie facile et oisive. Aussi le ménage ne fut pas heureux, et la jeune épouse, toujours maltraitée pour qu'elle engageât sa dot, dut se

retirer chez ses parents où son infâme époux est venu l'assassiner le 4 décembre.

La Cour d'assises de la Loire-Inférieure vient de juger cette affaire. Les débats ont vivement ému un auditoire toujours nombreux et comprenant des membres de toutes les classes de la société.

Après une brillante plaidoirie de M^e Demange, du barreau de Paris, défenseur de l'assassin, M. le président donne lecture des questions auxquelles le Jury aura à répondre.

Après une demi-heure de délibération, le Jury rentre dans la salle d'audience avec un verdict affirmatif sur la question d'homicide volontaire avec préméditation et sur la connexité des deux crimes. Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes.

Ce verdict terrible cause une douloureuse impression.

La Cour se retire dans la chambre du conseil; elle revient quelques minutes plus tard et M. le président donne lecture de l'arrêt.

La Cour condamne René d'Audeville à la peine capitale et décide que l'exécution aura lieu sur une des places publiques de Nantes.

Au moment suprême, René d'Audeville a repris possession de lui-même et c'est la tête haute et dans une attitude ferme et digne qu'il écoute sa sentence. Après sa condamnation, il se retire sans donner aucun signe d'émotion.

Dernières Nouvelles

Paris, 20 mars, 12 h. 20.

À la suite de la manifestation organisée mardi au théâtre de l'Ambigu par M. Découplède, le parquet s'émunit que la Ligne des Patriotes existait encore de fait.

Des perquisitions ont été opérées hier dans la soirée dans les cinquième et troisième arrondissements.

Plusieurs arrestations probables auront lieu aujourd'hui.

HAVAS.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 16 mars

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 20 à 21 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 13 à 15 50. — Avoine, 9 50 à 10 50. — Pommes de terre, le double-déc., 1 fr. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 65 fr. — Paille, 40 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douzaine, » 65. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 100 à 110 fr. — Petits vins rouges, 65 fr.

Physionomie générale du marché: Assez bonne.

La science modifie peu à peu ses méthodes dans l'art de soigner les maladies. Ainsi, on ne laisse plus mourir les rhumes, on les soigne par les *Capsules Guyot* qui empêchent la toux de dégénérer

en bronchite chronique ou en catarrhe pulmonaire.

Le succès du *Goudron Guyot*, soit en capsules, soit en liqueur, est dû à son efficacité, à son bon marché et à son mode d'emploi facile et agréable.

En rendant justice à ces produits, je parle de ceux qui portent sur l'étiquette l'adresse: 19, rue Jacob, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 130 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR
Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges) — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

Société anonyme au capital de 80 millions de francs. — Conversion en 4 0/0 des obligations 5 0/0. — 140,000 obligations foncières 4 0/0 de 505 fr. ou 20. — Intérêts semestriels, 10 fr. 10, nets d'impôts (1^{er} avril-1^{er} oct.) payables en or, à Paris, Londres et en Égypte. — Amort^t en or à 505 f. en 75 ans, par tirages semestriels, à partir du 1^{er} oct. 1891.

Prix d'émission: 465 francs (jouissance du 1^{er} avril 1891). On paie: en souscriv., 50 fr.; à la répartition, du 1^{er} au 5 avril, 150 fr.; du 1^{er} au 5 mai, 150 fr.; du 1^{er} au 5 juin, 115 fr. Ou 463 fr. 90, si on se libère à la répartition. Le placement ressort, à ce cours, à 4,35 0/0 net d'impôts, plus la prime d'amort^t à 505 fr. Les titres 5 0/0, rembours. à 505 fr., sont reçus en paiement à 507 fr. 50 (coupon du 1^{er} avril 1891 détaché). Pour eux, la souscription est irréductible et le prix net ressort à 461 fr. 40. Tout solde de décompte de conversion inférieur à 463 fr. 90 sera payé en espèces.

On souscrit: Mercredi 25 mars, Banque d'Escompte de Paris; Crédit Lyonnais; Société Générale; Crédit Industriel; Société Marseillaise, et à leurs agences, dans les départements et à l'étranger. Dès à présent, on peut souscrire par correspondance. Pour les demandes de conversion, joindre les titres 5 0/0. La cote officielle sera demandée à Paris, Londres, Bruxelles, Genève.

Fabrique d'Engrais chimiques

DUBOIS-RONCE
DIPLOMÉ-BREVETÉ

Au Pont-Fouchard, BAGNEUX, près Saumur

BADIGEON contre le *phylloxera* et les autres insectes parasites de la vigne et des arbres fruitiers.

Plus de 500 CERTIFICATS, 32 MÉDAILLES OR et ARGENT dans divers concours.

Le sac. 20 Fr. pris au Pont-Fouchard, pour une barrique de badigeon.

Maison DOUCHET, J. COUTARD, Successeur
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils continueront leur croissance naturelle si vous employez la *Seve Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Seve Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ À TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthises, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. Russon, épicier.

HERNIES ET MALADIES DE MATRICE

Guerison Radicale

Paiement des honoraires après guérison
Le Docteur PELLOTIER, CABINET, 32, rue de Rivoli, Paris, donne ses consultations à Angers, mercredi 25 mars, hôtel d'Anjou; à Saumur, jeudi 26 mars, hôtel Budan.

Le Docteur revient tous les deux mois.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

connaissiez M. Bernard comme voisin. Venait-il chez vous?

— Non, monsieur le juge. Nous nous rencontrions dans l'escalier, nous nous saluions. Nos relations se bornaient à ces marques de politesse.

— Vous adressiez-vous la parole?

— Non.

— Vous saviez qu'il écrivait?

— Je le connaissais comme un des rédacteurs de la *Revue Scientifique*.

— Avez-vous écrit quelquefois dans cette revue?

— Jamais!

— Vous êtes-vous quelquefois rencontré dans le monde avec M. Bernard?

— Jamais! Je fréquentais peu d'amis. Je crois que lui-même sortait peu.

— Qu'est-ce qui vous le fait penser?

— Il travaillait beaucoup. Ses nombreux articles, très étudiés, pleins de faits et de pensées, témoignaient d'une longue besogne. Toutes les fois que je le rencontrais, soit dans la rue, soit dans l'escalier, il paraissait préoccupé de quelque problème. Souvent même il passait sans m'apercevoir et sans répondre à mon coup de chapeau. Un homme qui a cette

attitude est un travailleur casanier plutôt qu'un mondain.

— Votre réflexion est juste. M. Bernard occupait l'appartement situé au-dessus du vôtre?

— Parfaitement.

— La distribution des pièces doit être la même au quatrième étage qu'au troisième?

— Elle est la même.

— Vous avez donc été chez M. Bernard, que vous connaissez ce détail?

— J'ai vu son appartement quand j'ai loué celui que j'occupe actuellement. Il y avait deux locaux vides, au troisième et au quatrième. Je les ai visités et je me suis décidé pour celui situé à l'étage inférieur. Mais je m'aperçois, monsieur le juge, que la conversation s'égare. Vous m'annonciez l'intention de me demander des renseignements sur M. Bernard, et nous parlons plus de moi que de lui.

— C'est vrai! C'est vrai! répliqua Jules Queyrat du ton d'excuse d'un homme qui se serait laissé entraîner en causant. Revenons à nos moutons. Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur la fortune que possédait M. Bernard?

— Elle le rendait indépendant, mais je crois

qu'il n'était pas très riche; car, s'il l'eût été, il n'eût pas habité Grenelle.

— Vous saviez qu'il était sur le point de se marier?

— Il m'a envoyé une lettre d'invitation comme aux autres locataires.

— Quand vous est parvenue cette lettre?

— Le 13 septembre.

— M. Bernard devait avoir chez lui une certaine somme disponible?

— C'est probable.

— Savez-vous quelle était la dot de sa fiancée, Mademoiselle Calixte de Courson?

— Je sais que le beau-père de Mademoiselle de Courson se nomme Odon Wegrow, et que ce banquier est un des rois de la finance.

— Je vois, en effet, comme vous me le disiez, que ce que vous connaissez sur la personne de la victime est peu de chose. Arrivons au crime lui-même. Quand avez-vous vu votre voisin pour la dernière fois?

— Il y a huit jours, je l'ai rencontré dans l'escalier.

— Vous a-t-il parlé?

— Non.

— Comment avez-vous appris le crime?

— Par ma femme, le soir du 17. J'étais

sorti depuis le matin, pour faire des courses. C'est en rentrant à six heures, pour dîner, que j'appris la découverte du cadavre.

— Quelle a été votre première pensée à l'annonce de cette mort, qu'il y avait eu meurtre ou suicide?

— Évidemment, on ne peut supposer le suicide. Un homme ne se tue pas deux ou trois jours avant son mariage. Il y a eu meurtre.

— Quel motif assignez-vous au crime?

— Les perquisitions du commissaire de police ont révélé que le vol paraissait le mobile de l'assassinat.

(A suivre.)

Musique Municipale de Saumur

Troisième concert d'hiver donné par la *Musique Municipale* à ses membres honoraires, dans la salle du Théâtre, lundi prochain 23 mars, avec le concours de M^{lle} CHEMINADE, première chanteuse du Théâtre d'Angers; de M. DERUY, baryton du Théâtre d'Angers; et de M. EVRAHD, piston-solo de l'Association artistique d'Angers.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 21 mars, représentation extraordinaire de *LA FAVORITE*, avec le concours de M^{lle} Richard, de l'Opéra.

Études de M^e JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur, rue Dacier, n° 28.

VENTE
Aux enchères publiques
D'OBJETS MOBILIERS et de MARCHANDISES NEUVES

Dépendant de la faillite de M^{me} V^e GROLLEAU, lampiste à Saumur.

Le Samedi 21 Mars 1891 et le Lundi 23 et jours suivants, à une heure du soir, à Saumur, rue d'Orléans, n° 27,
Il sera vendu :

Une grande quantité d'articles de ménage, chauffage, éclairage, ferblanterie, zinguerie, tels que : Cuisinières, poêles, cheminées, chaudrons et marmites en fonte brute et émaillée, chaudrons en cuivre, chenêts, pelles et pincettes, soufflets, coutellerie, suspensions, lampes, chaufferettes, verres de lampes, etc., etc. ;

Objets mobiliers tels que : Secrétaire, commode, lits, tables, chaises, pendules, candélabres, draps, nappes, serviettes et quantité d'autres bons objets.

Expédition au comptant. plus 10 0/0.

Le Commissaire-priseur,
(179) JAUBERT.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE
Aux enchères publiques,

Le Dimanche 22 Mars courant, à deux heures de l'après-midi, à Neuillé, en l'étude de M^e LEDROIT, notaire, les arbres ci-après, plantés sur la terre de la Noiraie, située communes de Neuillé et de Vernantes, appartenant à M. SIROTEAU, de Baugé :

- 1^{er} lot. — 495 CHÊNES.
- 2^e lot. — 27 PEUPLIERS.
- 3^e lot. — 4 NOYERS, 6 ACACIAS et 1 CERISIER.

Pour voir ces arbres, s'adresser à M. EPAGNEUL, au bourg de Neuillé, et, pour tous renseignements, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Offres et Demandes

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs.

S'adresser au bureau du journal

ON DEMANDE une **BONNE DOMESTIQUE**. S'adresser au bureau du journal.

On demande **DEUX BONNES OUVRIÈRES couturières en robes**. S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme désire se placer soit comme **groom** ou **valet de chambre**. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

VIGNES & VERGERS

MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus qu'ils trouveront à l'USINE DES HURAUDIÈRES, à Saumur, un produit liquide essentiellement fertilisant et insecticide pour vignes et arbres fruitiers ; il s'emploie en badigeonnage.

Prix : 25 fr. le fût de 180 litres.

S'adresser à M. GUÉNAULT fils, fabricant d'engrais chimiques à Saumur.

A LOUER de suite CHAMBRE CABINET, Cave et Grenier, 43, Montée du Fort. S'y adresser.

A APPRÉHENDRE

UN PRÉ

Entouré de murs, avec Abreuvoir

Situé à Bagueux

Contenant 77 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)



DEPOSÉE

AU PALAIS DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77

ANGERS

Les Grands Magasins du **PALAIS DES MARCHANDS** tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement :

1^o Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies ;

2^o Que la qualité des meubles est toujours garantie ;

3^o Qu'ils ont toujours les premiers contre-maîtres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;

4^o Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;

5^o Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres. Toiles cirées et Linoléum

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 b ^e 50, la b ^e 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannec à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	103 »	93 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	113 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

VINS BLANCS (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez **MARCHEL & BILLARD**, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par **JULES ROUXEL**

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : **UN FRANC**

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSGULLÉ, Pianos-Musique, Saumur

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MARS

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
2 0/0	94 95	1895 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 1891	93 60	Orléans	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.
3 0/0 amortissable	95 55	Ouest	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
4 1/2 1883	105 55	Compagnie parisienne du Gaz	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Transatlantique	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 —	Canal de Panama	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500.
— 1865 4 0/0	522 —	Suez		
— 1869 3 0/0	411 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0	407 —	Autrichien 4 0/0 or	Est 3 0/0 anc. r. à 500	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1875 4 0/0	407 —	Dette d'Égypte 6 0/0	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	— 1889 4 0/0
— 1876 4 0/0	525 —	Extérieur 4 0/0	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1876 4 0/0	525 —	Hongrie 4 0/0 or	Nord 3 0/0 r. à 500	— 2 ^e
— 1886 3 0/0	412 —	Italie 5 0/0	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation	—	Portugal 4 1/2 1888	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500